

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- Cabinet ministériel -
14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Montluel, le 24 octobre 2025

Objet : Non à la fragilisation du secteur 2 et ses conséquences désastreuses sur l'accès aux soins

Madame la Ministre, *cke Stéphanie*

Je souhaite vous faire part d'une vive préoccupation partagée par de nombreux professionnels de santé et patients concernant l'évolution du cadre réglementaire et conventionnel applicable aux médecins exerçant en secteur 2.

Depuis plusieurs semaines, les praticiens du bloc opératoire : chirurgiens, anesthésistes, gynécologues-obstétriciens, urologues, alertent sur le désengagement progressif de l'État et sur le non-respect des engagements conventionnels du 1er juillet 2025. Le report de la réforme de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et le verrouillage de l'accès au dispositif OPTAM-CO par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) ont provoqué une perte de confiance profonde. Pour nombre d'entre eux, sortir de l'OPTAM devient paradoxalement la seule manière de préserver une qualité des soins exigeantes, avec pour conséquence directe une baisse des remboursements pour les patients.

Les dépassements d'honoraires ne constituent pas une rente, mais un levier de survie dans un cadre tarifaire resté figé depuis plus de trente ans. Les charges augmentent, les revenus sont déjà fortement fiscalisés, et les écarts entre tarifs opposables et coûts réels rendent impossible un exercice durable dans plusieurs spécialités. Dans ce contexte, toute mesure supplémentaire de contrainte ou de prélèvement risque d'entraîner une hausse des tarifs ou une réduction de l'offre de soins.

Les effets systémiques seraient préoccupants. Une pression accrue sur le secteur 2 pénaliserait des praticiens déjà parmi les plus taxés d'Europe. Elle favoriserait les départs vers l'étranger, encore plus facile lorsque nous sommes, comme moi, dans un département frontalier à la Suisse, encouragerait le développement d'un secteur privé hors convention, et dissuaderait les jeunes médecins de s'installer en libéral, aggravant la désertification médicale dans les territoires.

... / ...

Le secteur 2 joue un rôle d'équilibre essentiel. Il absorbe les tensions du système et garantit une offre de soins rapide et de qualité. Le fragiliser reviendrait à saper l'un des derniers piliers encore stables de la médecine française.

Je vous invite donc, Madame la Ministre, à rétablir le dialogue avec les représentants des médecins libéraux et à relancer sans délai la réforme de la CCAM, conformément aux engagements pris. Il est encore temps de réorienter le débat vers une approche équilibrée, respectueuse des professionnels de santé et des patients qu'ils accompagnent.

Je reste à votre disposition pour en échanger, convaincu qu'un consensus est possible dès lors que l'on replace le soin et la responsabilité au cœur des décisions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Romain DAUBIE
Député de l'Ain

... / ...